

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00881**

**SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - MUSÉE D'ART MODERNE ET  
CONTEMPORAIN - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES  
SOLS, CIMAISES ET TRAITEMENT D'AIR - AVENANT N°1  
AU MARCHÉ 2023DCAF135**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R2194-2,

CONSIDERANT le marché 2023DCAF135 notifié le 23 mai 2023 à l'entreprise INEO, sise 26 rue de la télématique, 42100 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que les travaux du lot d'électricité ont nécessité quelques ajustements et mises au point (Installation d'un système de détection incendie par aspiration, ajout d'un deuxième ruban led en partie haute des cimaises, ajout de 5 coffrets 32A triphasé, adaptation de l'éclairage d'exposition) pour un montant de 10 817,70 € HT,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de profiter des travaux en cours pour réaliser des travaux qui auraient dû être pris en charge par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de Saint-Etienne Métropole (dépose de l'installation de courants faibles puis repose d'une nouvelle installation permettant une meilleure couverture wifi dans les salles d'exposition et capable d'accueillir le nouveau système de vidéosurveillance) pour un montant de 46 590,14 €HT,

CONSIDERANT dès lors la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché 2023DCAF135 afin d'intégrer ces évolutions,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché 2023DCAF135 est conclu avec l'entreprise INEO afin d'intégrer les nouvelles prestations. Le montant du marché est modifié comme indiqué ci-après :

Marché de Base :	239 451,82 € HT
Montant de l'avenant :	57 407,84 € HT (+ 23,97%)
Total Marché modifié :	296 589,66 € HT soit 356 231,59 €TTC.

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Reçu en préfecture le 19 septembre 2024

Publié le 19 septembre 2024

ID : 99\_AU-042-244200770-20240919-C20240088110

## **ARTICLE 2**

Un délai supplémentaire est nécessaire pour réaliser ces travaux.

Délai initial : 12 mois à compter du 22/05/2024.

Le délai est prolongé jusqu'au 31/10/2024 (passage de la commission de sécurité mi-octobre 2024).

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## **ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours (2024), sur l'opération 294 gestionnaire DICAF du budget principal.

## **ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

## **ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/09/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX